

LE BOURDON et les débats qui n'en font plus

Le Bourdon, qui couvre la vie municipale depuis de longues années, a connu des séances agitées, rythmées par des empoignades verbales entre élus et des départs précipités en plein Conseil. Depuis plusieurs mois, l'insecte a le sentiment que l'assemblée s'est pacifiée. Certes, majorité et opposition continuent de se chicaner, mais l'humour et la prise de distance ont pris le pas sur les inimitiés. À tel point qu'il n'est plus rare de voir les grandes lignes de fracture entre la majorité et l'opposition accoucher d'échanges décalés où les élus, à défaut d'être d'accord sur tout, font preuve d'une connivence salutaire et rafraîchissante.

PRIMAIRES À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



LOCAUX ET MATÉRIEL ÉLECTORAL. Mise à disposition. Le Conseil municipal a approuvé, jeudi soir, la mise à disposition de locaux municipaux et de matériel électoral pour la tenue des primaires organisées dans la perspective de l'élection présidentielle. Le député-maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, a choisi de ne pas participer au vote : « En tant que candidat à la présidentielle, je suis intéressé. Il faut être prudent car, avec cette délibération, on donne un avantage à ceux qui organisent cette primaire. » Denis Barbe (PCF), élu d'opposition, est le seul à avoir voté contre : « Les grands partis ont les moyens de louer des salles. Il faut facturer. Et ne pas faire de cadeaux à ceux qui n'en ont pas besoin. » ■

Chartres → Vivre sa ville

SNCF ■ L'augmentation a été votée, jeudi en Conseil municipal, afin de participer au financement du Pôle gare

2 % de plus sur le billet et l'abonnement

Le Conseil municipal a approuvé, jeudi soir, la mise en place d'une contribution locale de 2 % sur le prix du titre de transport sur tous les trajets SNCF, au départ et à l'arrivée en gare de Chartres.

Sébastien Couratin
sebastien.couratin@centrefrance.com

Le prix du billet ou de l'abonnement SNCF sur la ligne Paris-Chartres augmentera de 2 % à compter de février.

Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas la politique tarifaire de la SNCF, mais une décision du Conseil municipal de Chartres, votée jeudi soir, qui en est la cause.

Afin de réduire les coûts d'aménagements extérieurs du projet Pôle gare, estimé, dans sa globalité, à 90 millions d'euros, l'ensemble des élus, moins l'opposition de gauche qui a voté contre, a approuvé la mise en place d'une contribution locale



HAUSSE. Pour monter dans le train, il faudra payer 2 % plus cher à partir de février. PHOTO: D'ARCHIVES

temporaire (CTL).

Publiée par décret au Journal officiel du 6 mars et inscrite dans la loi sur la réforme ferroviaire, cette CTL est applicable sur une durée maximale de dix ans, sous réserve de l'avis favorable du Conseil régional, en charge de la compétence rail.

Elle concerne tous les titres de transport, billets ou abonnements, pour tous les voyageurs au départ ou à l'arrivée de la gare concernée.

150.000 à 300.000 € de recettes par an

Selon Franck Masselus (LR), adjoint au maire en charge des finances, cette recette fiscale est estimée entre 150.000 et 300.000 € par an, soit 1,5 à 3 millions d'euros sur dix ans : « Par rapport au budget global, c'est marginal. Il n'est pas anormal que les usagers participent un peu plus et que le contribuable ne soit pas le seul à payer. Au final, c'est quand même la

collectivité qui supporte cette reconstruction ferroviaire. Si c'était la SNCF, les tarifs se seraient envolés. »

Denis Barbe (PCF), ne partage pas l'analyse de ses collègues de la majorité : « Il n'est pas normal que les usagers soient mis à contribution. »

En 2014 et en 2015, la SNCF avait respectivement augmenté ses tarifs de 2,8 et 2,6 %. Aucune nouvelle hausse n'a, pour l'instant, été annoncée en 2016. ■

INFO PLUS

Ailleurs. D'autres communes de France ont appliqué la contribution locale temporaire sur la tarification des titres de transport SNCF, afin de financer un aménagement ferroviaire. C'est notamment le cas de Granville (Manche) et Biarritz (Pyrénées-Atlantiques).

UN CHIFFRE

70

centimes d'euro de plus pour un aller-retour Paris-Chartres, à partir de février. Soit 32,70 €, au lieu du tarif de 32 € pratiqué actuellement (le montant de la contribution est arrondi au dixième d'euro supérieur). Cette augmentation est plafonnée à 2 € par trajet.

Une plainte pour injures publiques a été déposée par la Ville, le 22 février.

Elle concerne la publication, sur les réseaux sociaux, d'un montage réalisé à partir du cliché des élus de la majorité, utilisé comme carte de vœux et inspiré du tableau de Delacroix, *La liberté guidant le peuple*. Sur la version retouchée, le nom de Chartres sur un panneau routier est remplacé par celui de Pyongyang (capitale de la Corée du

Nord). Le montage est, également, assorti de la mention suivante : « Copyright : Kim Jong-Gorges. »

« Être caricaturé est un honneur »

Hier, à l'exception des élus de l'opposition, qui ont voté contre, l'ensemble du Conseil municipal a approuvé la prise en charge par la Ville des frais de procédure.

André Chaubeau (PS), candi-

dat battu aux départementales de 2015 sur le canton de Chartres 2, également présent sur la liste d'union de la gauche battue aux municipales de 2014, a publié ce cliché détourné sur Facebook. Présent dans l'hémicycle, jeudi soir, il explique, peu avant le Conseil : « C'était une caricature. Je regrette qu'il n'ait pas d'humour. »

En séance, ses colistiers le défendent, à l'instar de David Lebon (PS) : « Être caricaturé est

un honneur. Quand on brigue la présidence de la République, on doit l'accepter. »

Le député-maire, Jean-Pierre Gorges a répondu : « Si l'auteur n'était pas un militant, une personnalité avertie qui pourrait siéger parmi nous, je ne l'aurais pas fait. Je suis contre la censure mais, dans ce cas, les limites ont peut-être été dépassées. On va voir ce que le droit dira. J'aime établir des jurisprudences. » ■



SALON VINS & GASTRONOMIE

21 > 24 OCTOBRE

CHARTRES

CHARTREXPO

salondelagastronomie.fr 

Billets disponibles en ligne et sur place

Le Salon des Vins et de la Gastronomie est le lieu de rendez-vous des terroirs de France

Restauration sur place

Ateliers œnologiques et culinaires

Programme détaillé sur Internet

LABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION. POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. www.mangerbouger.fr

